



pôle emploi



# Votre allocation de solidarité spécifique

—

# Pôle emploi et vous

## L'allocation de solidarité spécifique (ASS), qu'est-ce que c'est ?

C'est une allocation qui peut prendre le relais de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) :

- quand vos droits à l'ARE se terminent. Vous n'avez rien à faire, Pôle emploi vous envoie la demande à compléter.
- si vous avez 50 ans et plus et que vous préférez recevoir l'ASS à la place de l'ARE. Vous devez en faire la demande. Attention, ce choix ne peut pas être modifié.

1

**Avez-vous droit à l'ASS ?**



2

**Comment est calculée votre ASS ?**



3

**Pendant combien de temps avez-vous droit à l'ASS ?**



4

**Et si vous reprenez un travail ?**



5

**Quelle est votre protection sociale ?**



# 1 Avez-vous droit à l'ASS ?

Vous avez le droit à l'ASS, si :



vous êtes à la recherche d'un emploi,



vos ressources mensuelles (revenus déclarés aux impôts ÷ par 12 mois ne dépassent pas 1 171,80€\* pour une personne seule et 1 841,40€\* pour un couple,



Vous avez travaillé 5 ans dans les 10 ans avant la fin de votre contrat de travail qui a permis le calcul de votre ARE. Les périodes de formation et de service national comptent. Si vous avez arrêté de travailler pour vous occuper d'un ou plusieurs enfants, vous pourrez bénéficier d'une réduction d'un an par enfant, dans la limite de 3 ans.



\*Plafonds en cours pour l'année 2019.

## 2 Comment est calculée votre ASS ?

Le montant de votre ASS est calculé en tenant compte :



de vos revenus reçus pendant les 12 mois avant le dernier jour de votre ARE,



de tous vos revenus déclarés aux impôts, plus les revenus de la personne avec qui vous vivez en couple (marié ou pas, pacsé).

Ne comptent pas dans le calcul de vos revenus :

les allocations familiales, l'allocation logement, la prime exceptionnelle et forfaitaire de retour à l'emploi, la pension alimentaire ou la prestation compensatoire (en cas de divorce).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les impôts sur le revenu sont payés chaque mois sur les salaires, les retraites, les allocations chômage... Si vous êtes imposable, Pôle emploi sera informé du montant par l'administration fiscale. Vos impôts seront calculés chaque mois et retirés de votre ASS.

### EXEMPLE (POUR L'ANNÉE 2018)

Pour une personne seule 		Pour un couple 	
Ressources mensuelles	Allocation mensuelle	Ressources mensuelles	Allocation mensuelle
De <b>0 €</b> à <b>669,60 €</b>	502,20€ (16,74€ x 30 jours)	De <b>0 €</b> à <b>1 339,20 €</b>	502,20€ (16,48€ x 30 jours)
De <b>669,60 €</b> à <b>1 171,80 €</b>	Allocation égale à 1 153,60€ moins les ressources. Ex : ressources mensuelles de 826€, l'allocation sera de 1171,80 € - 826 € = 345,80 €	De <b>1 339,20 €</b> à <b>1 841,40 €</b>	Allocation égale à 1 812,80€ moins les ressources. Ex : ressources mensuelles de 1 528€, l'allocation sera de 1841,40 € - 1528 € = 313,40 €
<b>1 171,80 €</b> et plus	Pas d'allocation	<b>1 841,40 €</b> et plus	Pas d'allocation

### 3 Pendant combien de temps avez-vous droit à l'ASS ?



Votre droit à l'ASS dure 6 mois. Il peut être renouvelé plusieurs fois par périodes de 6 mois.

#### Vous ne recevrez plus l'ASS si :



vous recevez l'allocation aux adultes handicapés,



vos ressources sont trop élevées par rapport aux plafonds fixés chaque année,



vous ne recherchez plus un emploi,



vous êtes en arrêt maladie ou en congé maternité,



vous recevez les allocations suivantes : la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE), la prestation d'accueil du jeune enfant, l'allocation de présence parentale, l'allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie,



vous avez le droit de partir plus tôt en retraite parce que vous êtes dans l'une de ces situations : vous avez commencé à travailler jeune, vous êtes travailleur handicapé, vous ne pouviez plus travailler à cause d'une maladie professionnelle, d'un accident du travail, votre métier était à risque pour votre santé,



vous avez atteint l'âge légal d'accès à la retraite et vous justifiez du nombre de trimestres nécessaires pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

S'il vous manque des trimestres, vous pourrez continuer à recevoir l'ASS jusqu'à obtenir votre retraite à taux plein.

## 4 Et si vous reprenez un travail ?



En plus des revenus de votre activité professionnelle salariée, vous pouvez continuer à recevoir la totalité de votre ASS pendant 3 mois (consécutifs ou non). Après ces 3 mois, si vous continuez à travailler, votre ASS s'arrêtera. Vous aurez peut-être droit à la prime d'activité.

### Comment vérifier votre droit à la prime d'activité ?

Si vous êtes allocataire de la CAF :



vérifiez vos droits sur le site [caf.fr](http://caf.fr) : allez sur « services en ligne », « faire une simulation », « prime d'activité »,



faites votre demande de prime d'activité sur [caf.fr](http://caf.fr) : allez sur « services en ligne », « demander une prestation », « la prime d'activité ».

Si vous êtes allocataire de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) :



retrouvez toutes les informations sur la prime d'activité sur le site internet de votre MSA,



connectez-vous sur « mon espace privé » sur le site de la MSA et faites votre demande de prime d'activité.

### IMPORTANT

Vous avez repris ou créé une entreprise ?



Si vous bénéficiez de l'ACCRE (aide au chômeur créateur ou repreneur d'entreprise), vous avez droit au montant maximum de l'allocation spécifique de solidarité pendant 12 mois, sous réserve de l'évolution de vos ressources.



# 5 Quelle est votre protection sociale ?

## Vous êtes malade ?



La sécurité sociale ou la MSA continuera à vous rembourser, comme avant, les frais médicaux, de pharmacie, d'hospitalisation. Elle calculera vos droits aux indemnités journalières en cas d'arrêt maladie à partir de vos anciens salaires.

## Vous êtes enceinte ?



La sécurité sociale ou MSA calculera vos droits au congé maternité.

## ASS et calcul de la retraite ?



Les périodes de chômage indemnisées en ASS comptent dans le calcul du nombre de trimestres validés pour la retraite.



Les périodes de chômage indemnisées en ASS peuvent aussi valider des points de retraite complémentaire. Renseignez-vous auprès des caisses !

## POUR MIEUX COMPRENDRE

Le contrôle de votre recherche d'emploi



Pôle emploi peut vous contrôler, pour vérifier vos démarches de recherche d'un emploi et que vous réalisez pour cela différentes actions (envoi de CV, participation à des ateliers par exemple).



Ces contrôles sont réalisés par un conseiller « contrôleur ».

Ce ne sera pas votre conseiller en agence. Ce contrôle pourra déboucher sur un nouvel accompagnement, mieux adapté à votre situation. Mais attention, vous pouvez également être sanctionné si vos démarches pour retrouver un emploi sont insuffisantes

Comment se passe le contrôle ?



vous serez informé du contrôle de votre dossier,



si vous avez des questions, seul le conseiller « contrôleur » pourra vous répondre,



aucune décision ne sera prise sans un échange avec ce conseiller sur votre recherche d'emploi.



Ce document a été rédigé en *français pour tous*. Cette technique de rédaction a pour objectif d'être compris de tous, avec des phrases courtes et des mots du vocabulaire courant. Des personnes travaillant en ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) ont été associées à la relecture de document.



[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)